

S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

157, rue des Blains

92220 Bagneux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2023

S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

157, rue des Blains

92220 Bagneux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de l'association S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association S.E.L. - SERVICE D'ENTRAIDE ET DE LIAISON relatifs à l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 3) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la première présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

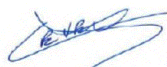
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 juin 2024

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Estelle EVEN



Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2024

Comptes annuels

Exercice de 18 mois
relatif à la période
comprise entre le
1^{er} juillet 2022
et le 31 décembre 2023

SEL
Association loi 1901



BILAN 2022 - 2023

SEL
Association loi 1901

Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2024

BILAN DU SEL
EXERCICE 2022-2023

AGO du 18 juin 2024

ACTIF	31/12/2023			30/06/2022
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Valeur nette	Valeur nette
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	698 637	449 067	249 569	47 289
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Droits et valeurs similaires	611 853	449 067	162 785	-
Immobilisations incorporelles en cours	86 784		86 784	47 289
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 220 186	527 108	693 078	732 459
Terrains				
Constructions	1 058 924	399 557	659 367	697 522
Installations techniques, matériel et outillage industriels	85 059	72 830	12 230	16 830
Autres immobilisations corporelles	76 202	54 721	21 481	18 107
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières	12 567	-	12 567	52 567
Participations et Créances rattachées	2 524	-	2 524	2 524
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 043	-	10 043	50 043
Total I	1 931 390	976 175	955 215	832 315
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				919
Créances clients, usagers et comptes rattachés				124 747
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	8 492		8 492	
Autres	61 633		61 633	
Valeurs mobilières de placement	330 498		330 498	330 498
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 899 203		1 899 203	1 904 521
Charges constatées d'avance	134 039		134 039	38 992
Total II	2 433 865	-	2 433 865	2 399 677
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	4 365 255	976 175	3 389 080	3 231 992

BILAN DU SEL EXERCICE 2022-2023

AGO du 18 juin 2024

BILAN PASSIF	31/12/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	467 325	467 325
<i>Fonds propres complémentaires</i>	467 325	467 325
Fonds propres avec droit de reprise	88 353	93 353
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	88 353	93 353
Ecarts de réévaluation		
Réserves	479 466	482 032
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	240 000	242 566
Autres	239 466	239 466
Report à nouveau	347 395	238 267
Excédent ou déficit de l'exercice	142 606	109 128
<i>Situation nette (sous-total)</i>	1 525 144	1 390 104
Fonds propres consommables		
Autres fonds associatifs		
Total I	1 525 144	1 390 104
FONDS REPORTES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>	8 492	
<i>Fonds dédiés</i>	1 051 057	903 738
Total II	1 059 549	903 738
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	46 087	44 982
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	69 209	167 164
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales	178 117	211 276
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	490 447	457 745
Instruments de trésorerie		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance	20 527	56 983
Total IV	804 387	938 150
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 389 080	3 231 992



COMPTE DE RESULTAT ET CROD* 2022 - 2023

SEL
Association loi 1901

Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2024

*CROD : Compte de Résultat par Origine et par Destination

COMPTE DE RESULTAT DU SEL		
EXERCICE 2022-2023		
AGO du 18 juin 2024	31/12/2023 (18 mois)	30/06/2022 (12 mois)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 760	3 690
Ventes de biens et services	17 236	13 443
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	17 236	13 443
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	11 191 505	7 169 634
Concours publics et subventions d'exploitation	241 454	102 561
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	10 763 070	6 970 981
- <i>Dons manuels</i>	<i>10 614 669</i>	<i>6 912 669</i>
- <i>Mécénat</i>	<i>39 893</i>	<i>31 813</i>
- <i>Legs, donations et assurances-vie</i>	<i>108 508</i>	<i>26 500</i>
Contributions financières	186 981	96 092
Reprise sur amortissements, dépréciations, prov et transferts de charges	21 546	5 115
Utilisations des fonds dédiés	872 507	967 199
Autres produits	215 901	48 198
TOTAL I	12 321 455	8 207 279
CHARGES D'EXPLOITATION		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 309 923	668 921
Aides financières	7 920 608	5 258 111
Impôts, taxes et versements assimilés	136 998	78 583
Salaires et traitements	1 289 987	769 404
Charges sociales	439 641	294 199
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	87 676	184 027
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés et fonds reportés	1 017 261	851 225
Autres charges	586	175
TOTAL II	12 202 681	8 104 645
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	118 775	102 634
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		1 218
Autres intérêts et produits assimilés	29 238	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	3 033	2 159
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	32 271	3 377
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		169
Différences négatives de change	207	20
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	207	189
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	32 064	3 188
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	150 839	105 822
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion		6 876
Sur opération en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	-	6 876
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		2 189
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	-	2 189
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-	4 687
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 233	1 381
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	12 353 727	8 217 532
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	12 211 121	8 108 404
EXCEDENT OU DEFICIT	142 606	109 128
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	181 224	84 391
TOTAL	181 224	84 391
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuites de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	181 224	84 391
TOTAL	181 224	84 391

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	31/12/2023 (18 mois)		30/06/2022 (12 mois)	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 952 811	10 952 811	7 070 763	7 070 764
1.1 Cotisations sans contrepartie	2 760	2 760	3 690	3 690
1.2 Dons, legs et mécénat	10 763 070	10 763 070	6 970 981	6 970 981
- Dons manuels	10 614 669	10 614 669	6 912 669	6 912 669
- Legs, dotations et assurances vie	108 508	108 508	26 500	26 500
- Mécénat	39 893	39 893	31 813	31 813
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	186 981	186 981	96 092	96 092
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	286 954		77 009	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	286 954		77 009	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	241 454		102 561	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	872 507	872 507	967 199	967 199
TOTAL	12 353 727	11 825 319	8 217 532	8 037 963
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	9 149 153	8 907 699	5 968 386	5 867 780
1.1 Réalisées en France	128 455	128 455	85 417	85 417
- Actions réalisées par l'organisme	128 455	128 455	85 417	85 417
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger	9 020 698	8 779 244	5 882 969	5 782 363
- Actions réalisées par l'organisme	1 100 090	1 100 090	624 858	624 858
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	7 920 608	7 679 154	5 258 111	5 157 505
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	972 704	972 704	513 280	513 280
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	972 704	972 704	513 280	513 280
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 063 768	776 814	774 133	594 563
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 233		1 381	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 017 261	1 017 261	851 225	851 225
TOTAL	12 211 121	11 674 479	8 108 405	7 826 848
EXCEDENT OU DEFICIT	142 606	150 840	109 127	211 115



CER (Compte Emplois- Ressources) 2022 - 2023

SEL
Association loi 1901

Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2024

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2023 (18 mois)	30/06/2022 (12 mois)	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2023 (18 mois)	30/06/2022 (12 mois)
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	8 907 699	5 867 780	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	128 455	85 417	1.1 Cotisations sans contrepartie	2 760	3 690
- Actions réalisées par l'organisme	128 455	85 417	1.2 Dons, legs et mécénats	10 763 070	6 970 982
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	10 614 669	6 912 669
1.2 Réalisées à l'étranger	8 779 244	5 782 363	- Legs, donations et assurances-vie	108 508	26 500
- Actions réalisées par l'organisme	1 100 090	624 858	- Mécénats	39 893	31 813
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	7 679 154	5 157 505	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	186 981	96 092
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	972 704	513 280			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	972 704	513 280			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	776 814	594 563			
TOTAL DES EMPLOIS	10 657 217	6 975 623	TOTAL DES RESSOURCES	10 952 811	7 070 764
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 017 261	851 225	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	872 507	967 199
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	150 840	211 115	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	11 825 319	8 037 963	TOTAL	11 825 319	8 037 963

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	425 187	223 064
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	150 840	211 115
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 123 405	- 8 992
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	452 622	425 187

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2023 (18 mois)	30/06/2022 (12 mois)		31/12/2023 (18 mois)	30/06/2022 (12 mois)
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	162 251	72 228	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	181 224	84 391
Réalisées en France	162 251	72 228	Bénévolat	181 224	84 391
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	14 494	9 179	Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	4 479	2 984			
TOTAL	181 224	84 391	TOTAL	181 224	84 391

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2023 (18 mois)	30/06/2022 (12 mois)
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	903 737	1 019 711
(-) Utilisation	872 507	967 199
(+) Report	1 017 261	851 225
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 051 057	903 737

Annexes comptables

Exercice de 18 mois
relatif à la période
comprise entre le
1^{er} juillet 2022
et le 31 décembre 2023

SEL
Association loi 1901

ANNEXES COMPTABLES

1) Description de l'objet social, des activités, missions sociales et moyens mis en œuvre

L'association SEL (Service d'Entraide et de Liaison), fondée en juin 1984, est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, le décret du 16 août 1901 modifié et autres textes d'application. Elle a pour but de venir en aide aux personnes en difficulté et plus particulièrement aux enfants dans les pays les plus pauvres, d'aider au financement et à la réalisation de secours d'urgence et de projets de développement dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de toute autre action se rapportant à son objet, de contribuer à sensibiliser et à éduquer tout public, notamment des pays occidentaux, à la lutte contre la pauvreté.

Les moyens d'action sont essentiellement l'organisation en France et à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de toute structure privée ou publique, de toutes manifestations à caractère social et philanthropique telles que :

- Réunions d'informations,
- Conférences,
- Collectes,
- Parrainages,
- Publications, projections audio-visuelles,
- Envoi de fonds, de matériel et de personnel qualifié,
- Des réflexions et des actions directement ou en partenariat avec des associations partageant les mêmes objectifs, la réalisation ou la participation à des campagnes de sensibilisation, la création d'outils de communication, y compris numériques

2) Faits notables sur l'exercice

2-1) Changement de date de clôture

Par la résolution numéro 4, l'Assemblée Générale du 13 décembre 2022 a approuvé la décision prise en Conseil d'Administration de changer la date de clôture des comptes annuels au 31 décembre de chaque année et pour la première fois le 31 décembre 2023.

La présente annexe concerne donc un exercice exceptionnel de 18 mois, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023.

Le précédent exercice avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 Juin 2022.

2-2) Application du règlement ANC 2022-04 du 30 juin 2022 concernant les avantages et ressources provenant de l'étranger

La première application du règlement ANC 2022-04 constitue un changement de méthode comptable relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources en provenance de l'étranger. Un tableau récapitulatif figure au paragraphe 13-5 de cette annexe.

2-3) Situation économique

La situation économique, notamment l'inflation, a impacté le SEL particulièrement sur le niveau des charges, et sur le taux d'arrêt des parrainages.

2-4) Projet NEOSYS 2.0

Le projet informatique NEOSYS 2.0 a débuté en novembre 2021 avec l'élaboration de la maquette du système d'information. Le prestataire qui effectue la maîtrise d'ouvrage est la société AGL. Suite à l'élaboration de la maquette, le lot 1 du projet sur la refonte de la base contacts a pu être lancé. La mise en service du lot 1 a été effectuée le 22/03/2023 pour un montant de 136 974 euros, amorti sur 5 ans en linéaire.

Le lot 2, le plus complexe puisqu'il s'agit de tout le traitement financier des dons, est toujours en cours de développement. Les livraisons en recette sont en cours. Au 31/12/2023, les charges comptabilisées en « immobilisations en cours » s'élèvent à 86 784 euros.

2-4) Poursuite du projet de lampes solaires au Kenya avec Compassion Kenya, l'ADEME et Schneider Electric

L'exercice a été marqué par la poursuite du projet de lampes solaires avec Compassion Kenya, financé par des subventions de l'ADEME relatives à l'achat de lampes solaires, et par une subvention de la Fondation Schneider Electric qui finance les frais d'étude d'impacts et certaines dépenses de suivi du projet par Compassion Kenya. Globalement, l'impact du projet est neutre sur le résultat puisque les subventions de l'ADEME couvrent les achats de lampes Schneider sur l'exercice 2022-2023.

3) Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice de 18 mois clos le 31/12/2023 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié relativement au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, modifié relativement aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et modifié par le règlement ANC n° 2020-08. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 31/12/2023. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et selon la nouvelle réglementation en vigueur concernant les associations, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la première application du règlement ANC 2022-04 relatif à l'état séparé des avantages et ressources reçus de l'étranger
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

4) Immobilisations

4-1) Tableau des valeurs brutes des immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes	30/06/2022	Acquisitions	Diminutions	Transferts	31/12/2023
Logiciel NEOSYS 1.0	419 781				419 781
Logiciel NEOSYS 2.0	0	89 685		47 289	136 974
Site Web refonte	26 160	39 420	26 160		39 420
Projet migration cloud		15 678			15 678
Immobilisations en cours	47 289	86 784		-47 289	86 784
TOTAL	493 230	231 567	26 160	-	698 637

Le logiciel NEOSYS 1.0 est maintenu dans les comptes tant que NEOSYS 2.0 n'est pas déployé. Le lot 1 de NEOSYS 2.0 a été mis en service le 22/03/2023. Le site web a fait l'objet d'un projet de refonte, et les données informatiques ont été migrées dans le cloud, car les serveurs physiques sur site sont en fin de vie. Le passage à NEOSYS 2.0 permettra de compléter la migration vers le cloud.

Immobilisations corporelles Valeurs brutes	30/06/2022	Acquisitions	Diminutions	31/12/2023
Bureaux 157 r Blains 92220 Bagneux	615 000			615 000
Ravalement	181 943			181 943
Bureaux / Équipements techniques	294 818			294 818
Bureaux / Agencements	52 223			52 223
Système téléphonique	8 807		8 807	0
Mobilier de bureau	25 412			25 412
Matériel informatique	43 380	19 008	19 558	42 830
Matériel audio-vidéo	7 960			7 960
Autres immobilisations corporelles	-			-
TOTAL	1 229 543	19 008	28 365	1 220 186

Immobilisations financières Valeurs brutes	30/06/2022	Acquisitions	Diminutions	31/12/2023
Participation OIKO CRÉDIT	1 124			1 124
Action Logement	4 743			4 743
Nantissement SG Compte à terme	40 000		40 000	0
Autres titres	1 400			1 400
Dépôts et cautionnements	5 300			5 300
TOTAL	52 567		40 000	12 567

4-2) Tableau des amortissements des immobilisations

Immobilisations incorporelles Amortissements	Taux et mode d'amortissement	Cumul des dotations au 30/06/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des dotations au 31/12/2023
NEOSYS 1.0	20,00 L	419 781			419 781
NEOSYS 2.0	20,00 L	0	21 231		21 231
Site WEB	33,33 L	26 160	5 785	26 160	5 785
Projet migration cloud	33,33 L	0	2 271		2 271
TOTAL		445 941	29 287	26 160	449 068

Immobilisations corporelles Amortissement	Taux et mode d'amortissement	Cumul des dotations au 30/06/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul des dotations au 31/12/2023
Bureaux 157 r Blains 92220 Bagneux / construction	Néant	92 216			92 216
Bagneux / Ravalement	6,67 L	91 005	18 194		109 199
Bureaux / Équipements techniques	5,00 L	178 181	19 960		198 142
Installations techniques	10,00 L	20 590	2 463		23 053
Bureaux / Agencements	10,00 L	48 207	1 569		49 777
Système téléphonique	10,00 L	8 240	568	8 807	0
Mobilier de bureau	20,00 L	19 627	2 299		21 926
Matériel informatique	10,00 L	35 994	12 131	19 558	28 566
Matériel audio-vidéo	25,00 L	3 024	1 204		4 228
TOTAL		497 084	58 388	28 365	527 107

4-3) Amortissements des immobilisations

Ils sont pratiqués conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-6, abrogés par le 2014-03. La dotation aux amortissements des immobilisations est calculée selon la méthode linéaire avec application d'un prorata temporis aux taux couramment utilisés pour chaque catégorie d'immobilisations. Depuis la clôture de l'exercice clos au 30 juin 2016, la base amortissable retenue pour l'immeuble de bureau du siège social, déterminée par différence entre le prix d'acquisition et la valeur résiduelle, ressort à zéro. De ce fait, aucune dotation aux amortissements complémentaire n'est comptabilisée au titre de cet immeuble.

5) Créances et comptes rattachés, charges constatées d'avance

	en k€
CREANCES ET COMPTES RATTACHES :	
Fournisseurs : avances et acomptes	1,7
Autres créances	1,0
Créances reçues par legs	8,5
Produits à recevoir sur dons	57,0
Produits à recevoir – subvention ADEME	0
Produits à recevoir – facturation SEL Belgique	1,9
Produits à recevoir – autres	0
TOTAL	70,1

Le recouvrement de ces montants doit intervenir dans le courant de l'exercice 2024.

Les **charges constatées d'avance** s'élèvent à **134 k€** et correspondent à diverses factures payées d'avance pour l'exercice suivant. Elles comprennent notamment 97,2 k€ pour le versement du 1^{er} trimestre 2024 des projets ticket-repas fin décembre 2023, afin de permettre le financement des repas de Noël pour les enfants.

6) Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités

6-1) Valeurs Mobilières de Placement : Règles et méthodes

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les cessions sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Le Contrat de capitalisation formule Option Flexi, souscrit le 10/04/2019, comprend une clause de garantie avec une protection du capital souscrit à une échéance de 4 ans, soit le 31/12/2023. Le contrat comprend une portion de diversification sensible à l'évolution des marchés (évolutions négatives depuis le début de l'année 2022). L'intention étant de conserver cet actif jusqu'à l'échéance du 31/12/2023, il n'est pas nécessaire de passer une provision pour dépréciation, étant donné la garantie. Le placement CNP One CAPI a été clôturé en date du 2 janvier 2024.

6-2) Tableau des Valeurs Mobilières de Placement

VMP	Valeur brute 30/06/2022	Dotation Prov	Reprise prov	Valeur nette 31/12/2023
CNP One Capi (LBP)	330 498			330 498

6-3) Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à **1 900 k€** (contre 1 904 k€ en N-1), dont 739 k€ sur livrets d'épargne et 2 k€ pour les caisses en euro et en devises :

31/12/2023	en k€
COMPTES BANCAIRES et CAISSES :	
Société Générale (Compte courant)	822
Société Générale Livret	638
La Banque Postale Compte courant B1	107
La Banque Postale Compte courant B2	178
La Banque Postale Livret	90
Crédit Mutuel (Compte courant)	0,5
Crédit Mutuel (Livret)	12
Banque suisse CLER	51
Caisse en Euro	0,4
Caisse en devises	1,7
TOTAL	1 900

7) Fonds propres

7-1) Tableau de variation global

	Solde au 30/06/2022	Résultat N-1	Résultat N	(+) ou (-) des Fonds propres	Solde au 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	467 325				467 325
Fonds propres avec droit de reprise	93 353			(5 000)	88 353
Réserve d'invest. Réserve sans affectation					
Réserve non affectée	239 466				239 466
Réserve affectée projet NEOSYS	200 000				200 000
Réserves affectées à Haïti	2 566			(2 566)	0
Réserves affectées à la sensibilisation	40 000				40 000
Report à nouveau	238 267	109 128			347 395
Résultat	109 128	(109 128)	142 606		142 606
TOTAL	1 390 104	-	142 606	(7 566)	1 525 144

7-2) Commentaires

Un remboursement d'apport avec droit de reprise a eu lieu sur l'exercice le 20/12/2022 pour 5 000 euros.

L'affectation du résultat et la variation des fonds propres au cours de l'exercice relèvent entièrement de la générosité du public.

8) Fonds dédiés

Il s'agit, à la clôture de l'exercice, de la partie des ressources affectées par les donateurs du SEL à des projets définis, et qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant global des fonds dédiés est de 1 051 k€ (en augmentation de 147 k€, soit +16%) :

Nature des projets et caractéristiques	Solde au 30/06/2022	Utilisation fonds dédiés	Reports fonds dédiés	Solde au 31/12/2023
Parrainage	7 452	7 452	4 456	4 456
P.Plus, cadeaux et dons/parrainage	63 182	62 851	6 410	6 740
Ticket-Repas	93 432	93 432	117 128	117 128
Dons sur Ticket-Repas	331 384	331 384	354 881	354 881
Développement général et Domaines	322 838	315 573	430 851	438 115
Secours Urgence Général	17 582	17 582	21 399	21 399
Secours Urgence Sahel	6 130			6 130
Secours Urgence Burkina Faso	15 133	15 133	19 986	19 986
Secours Urgence Moyen-Orient	1 118	1 118	32	32
Secours Urgence Coronavirus	14 495	14 495	0	0
Secours Urgence Madagascar	8 222	4 443	2 714	6 492
Secours Urgence Alimentaire			44 205	44 205
Secours Urgence Syrie			17 746	17 746
Secours urgence Haïti	13 727	0	18	13 745
Secours Urgences Liban	9 043	9 043	0	0
TOTAL	903 738	872 507	1 019 827	1 051 057

Les fonds dédiés proviennent uniquement de ressources liées à la Générosité du Public. Il n'y a pas eu de transfert au cours de l'exercice, ni de remboursement de fonds dédiés. Il n'y a pas de fonds dédiés supérieurs à deux ans. A noter : la réserve pour le développement en Haïti de 2 566 euros a été affectée en décembre 2022 au fond dédié « développement Haïti » (développement général et domaines) suite à la décision prise par l'AG.

9) Emprunts et cautions

	Capital restant dû	Dont à moins d'un an	Objet
Emprunts particuliers	44 982		
Cautions	1 105		
Montant total	46 087		

Les emprunts et cautions restants au 31 décembre 2023.

Il s'agit essentiellement de prêts faits par des particuliers soucieux de soutenir l'activité humanitaire (capital restant dû 45 k€) : aucune souscription et aucun remboursement au cours de l'exercice, aucune échéance définie.

10) Autres dettes :

31/12/2023	en k€
AUTRES DETTES :	
Fournisseurs et comptes rattachés (fact non parvenues)	69
Dettes sociales et fiscales	178
Versements parrainages Compassion (décembre 2023)	476
Charges à payer	8
Charges à payer Projets de développement	7
Produits constatés d'avances sur parrainages	21
TOTAL	758

Les échéances des autres dettes sont toutes à moins d'un an.

10-1) Charges à payer

- Factures non parvenues pour 29 k€
- Taxes, personnel et organismes sociaux pour 129 k€
- Engagement à payer sur projets de développement pour 7 k€
- Diverses charges à payer pour 8 k€

10-2) Autres dettes

- Parrainages dus pour 476 k€ en raison du décalage d'un mois entre réception des fonds et envoi à Compassion

10-3) Provision pour congés payés

Elle est incorporée aux comptes (dettes sociales pour 129 k€) selon un inventaire nominatif des congés dus et valorisée sur la base des salaires au 31/12/2023

10-4) Comptes de régularisation

- Produits constatés d'avance pour 21 k€ : Parrainages payés d'avance par les parrains.

11 Engagements hors bilan

11-1) Garanties données :

Le nantissement en 2^{ème} rang à hauteur de 40 k€ sur le compte à terme SG a été débloqué. Les fonds ont été transférés sur le livret SG début juillet 2022.

11-2) Engagements donnés (montants restants à verser) relatifs aux protocoles d'accord (projets de développement) concernant les exercices suivants dans l'attente de la levée de conditions suspensives :

Projets hors TR :

- 6 572 €, WPDIP (Burkina Faso). Stabilisation des populations déplacées et hôtes : Projet d'appui aux initiatives de développement et à la résilience des populations du village de Kolbila. Conditions suspensives : Financement extérieur.
- 22 100 €, RAPS (Tchad). Projet Triennal de renforcement des capacités locales des Organisations de Base (OB) en agroécologie. Conditions suspensives : Réception des rapports intermédiaires et bon déroulement du projet.
- 4 086 €, AEST (Tchad). Renforcement de capacités médicales. Conditions suspensives : Réception des rapports intermédiaires et bon déroulement du projet.

- 30 209 €, ADSPE (Togo). Installation de 4 forages dans 6 villages du Vo. Aide financière versée en deux fois. Conditions suspensives : Sous réserve de réception des rapports intermédiaires prévus et du bon déroulement des activités.
- 14 464 €, Bon Refuge (Togo). AGR pour les familles d'accueil. Projet sur deux ans. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 5 880 €, ERS-MAES (Sénégal). AGR boutique pour la MAES-ERS. Aide financière versée en deux fois. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 4 436 €, CFC. Projet d'agriculture et d'élevage des poules gasy. Projet sur deux ans. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL
- 21 560 USD, PNS (RDC). Projet biennal de lutte contre la pauvreté post-covid 19. Projet sur deux ans. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 30 970 USD, GTAAR (RDC). Programme eau potable, hygiène et assainissement à Kasangulu An 2 et 3. Projet sur deux ans. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 30 392 USD, APRIDD (Bénin). PADECAF Projet d'appui au Développement de l'Entreprenariat Coopératif Agroalimentaire Féminin au Bénin Oct 2022-2025. Projet sur trois ans. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.
- 21 587 €, ASEFU (Burkina Faso). Réhabilitation de 37 forages, construction de latrines familiales et cohésion sociale sur 3 ans. Projet sur trois ans. Sous conditions de la réception du rapport intermédiaire, du bon déroulement du projet et de la disponibilité des fonds au SEL.

Tickets Repas :

- 7 182 €, WPDIP (Burkina Faso). Cantine scolaire 2023-2025. Projet test Ticket-Repas : versements trimestriels - 1^{ère} année du projet.
- 2 490 €, CESOREA (Bénin). Cantine scolaire CAPE Maison de la joie. Projet test Ticket-Repas : versements trimestriels - 1^{ère} année du projet.
- 1 642 €, AEJIE (Burkina Faso). Cantine scolaire. Projet test Ticket-Repas : versements trimestriels - 1^{ère} année du projet.
- 1 670 €, AHVG (Burkina Faso). Soutien alimentaire pour enfants internat ECFP. Projet test Ticket-Repas : versements trimestriels - 1^{ère} année du projet.

11-3) Indemnités de fin de carrière

Le SEL, en tant que petite structure, a estimé les indemnités de départ à la retraite du personnel, au moyen d'une formule simplifiée de calcul qui ne prend en compte ni l'évolution des salaires ni la probabilité de non-présence dans l'association à l'âge de la retraite. L'évaluation tient compte de la réforme des retraites et porte la durée de cotisation à 64 ans (au lieu de 62 ans l'année dernière).

Le calcul est effectué salarié par salarié, en fonction du salaire actuel, en tenant compte de l'année de naissance et de l'ancienneté au moment du départ en retraite au taux plein. En l'absence d'accord collectif, c'est l'indemnité de base qui est retenue.

L'engagement s'élève à 153 181 € au 31 décembre 2023.

12) Contributions volontaires et en nature

Au cours de l'exercice de 18 mois clos le 31 décembre 2023, le SEL a bénéficié des services de 205 bénévoles pour des tâches très variées : traduction, tâches administratives, représentation du SEL dans les régions de France, etc.

Les membres du Conseil d'Administration du SEL exercent leur mandat de façon bénévole.

Les temps passés sont valorisés au coût horaire du SMIC charges sociales comprises.

Classification	Description	Quantité (nombre d'heures)	Valorisation (en euros)
Mission sociale	Traduction, courriers parrainage	10 318	145 764
Mission sociale	Commission des projets	1 167	16 487
Mission sociale	Visite Terrain		
Fonctionnement	Réunions Conseil d'Administration, Bureau, Commission risques	317	4 479
Recherche de fonds	Représentation dans les régions de France	1 026	14 494
Total bénévolat	Valorisation au SMIC horaire	12 827	181 224

13) Informations diverses

13-1) Effectif moyen salarié au 31 décembre 2023

L'effectif moyen de juillet 2022 à décembre 2023 est de 28,30 salariés contre 27,10 entre le 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022.

13-2) Salaires annuels des trois plus hauts cadres dirigeants salariés

Les trois plus hauts cadres dirigeants salariés perçoivent un salaire annuel brut cumulé de 145 153 € (sur l'année civile 2023).

Les membres du conseil d'administration sont bénévoles non rémunérés.

13-3) Ventilation des produits par secteur

	en k€	
Dons parrainage	7 248	58,6%
Dons projets de développement	2 537	20,5%
Dons secours urgence	560	4,5%
Autres dons (Défi Michée, sensi, abandon frais bénévoles)	15	0,1%
Dons non affectés	256	2,0%
Dons issus du mécénat	40	0,3%
Dons issus de l'assurance-vie et legs	117	0,9%
Contributions financières Fondation SEL	142	1,1%
Contributions d'autres organismes	45	0,3%
Subventions perçues	241	1,9%
Utilisation de fonds dédiés	872	7,0%
Cotisations et abonnements	3	0,0%
Vente de biens et services	17	0,2%
Transfert de charges d'exploitation	22	0,2%
Production immobilisée	216	1,7%
Produits financiers	32	0,2%
Produits exceptionnels	0	0,0%
TOTAL	12 362	100,0%

13-4) Détails legs, donations et assurances-vie au compte de résultat

	en k€
PRODUITS (A) :	117
Montant perçu au titre de l'assurance-vie	109
Montant de la rubrique de produits « legs ou donation »	8
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0
CHARGES (B) :	0
VNC des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	8
SOLDE DE LA RUBRIQUE (A-B) :	109

13-5) Etat séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2023 (version synthétique)

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
SUISSE	25 459 euros

Les avantages et ressources en provenance de l'étranger sont exclusivement constitués de dons issus de la générosité du public, personnes physiques résidant en Suisse. Pour l'exercice 2022-2023, ces dons issus de la Suisse s'élèvent à 25 459 euros.

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à la disposition du public au siège de l'association.

14) Compte de Résultat par Origine et par Destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté selon le modèle du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018. Ce tableau présente le compte de résultat par nature selon une approche analytique permettant d'identifier l'origine des ressources et leurs emplois par destination. Au regard du compte de résultat, plusieurs retraitements mentionnés dans le règlement sont réalisés et notamment la distinction entre les produits liés à la générosité (GP) et les produits non liés à la générosité (NGP), et la compensation entre les produits et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées.

La définition des missions sociales est conforme aux statuts et au projet associatif du SEL, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 18/03/2010, avec des modifications mineures le 22/11/2019 et le 08/06/2021. La direction financière est chargée de veiller au respect de la définition des missions sociales, des règles invariables d'allocation des dépenses et des recettes, de leur mise à jour, selon des événements exceptionnels ou rendue nécessaire par l'évolution réglementaire ou économique.

Charges par destination

Les principes et règles de gestion permettant de déterminer les charges par destination correspondent aux règles définies antérieurement pour élaborer la colonne « Emploi » du compte d'emploi annuel des ressources et ont été maintenues au 31/12/2023. Les règles précisées par le nouveau règlement ne sont pas de nature à remettre en cause les méthodes appliquées et sont présentées ci-après.

Affectation des charges et répartition des coûts

Chaque poste du compte de résultat par destination enregistre des charges engagées directement par l'entité pour leur réalisation et/ou des charges indirectes réparties selon des règles d'affectation prédéfinies.

Produits par origine

Les produits sont enregistrés dans le respect de la volonté des donateurs ou des partenaires.

Les produits liés à la générosité du public comprennent principalement des dons manuels, des legs, donations et assurances vie, des mécénats et les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes.

Les produits non liés à la générosité du public comprennent principalement des ventes de prestations de service et les concours publics et subventions d'exploitation.

Ressources affectées et appels

Les ressources sont affectées à des projets spécifiques, selon l'objet de l'appel. Sont considérés comme des appels : les campagnes permanentes et les campagnes ponctuelles, déclarées à la préfecture. Les ressources, issues d'un appel ne précisant pas le financement d'une action particulière définie préalablement par les instances statutaires ou dont l'objet est le financement de l'ensemble des activités de l'association, sont enregistrées comme « Non affecté ». Les ressources reçues spontanément en dehors d'un appel sont affectées au plus proche de la volonté du donateur.

15) Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Le Compte d'Emploi des Ressources reprend les charges du compte de résultat en les classant par destination :

- Missions sociales, ventilées entre celles réalisées en France et celles réalisées à l'étranger.
- Frais de recherche de fonds
- Frais de fonctionnement

15-1) Le CER, présentation générale

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément au règlement ANC n° 2018-06, complété du règlement ANC n° 2020-08.

Le CER reprend les rubriques du compte de résultat par origine et destination correspondant aux colonnes « Générosité du public ».

15-2) Définition des missions sociales du Service d'Entraide et de Liaison (SEL)

15-2-1) Préambule

Cette définition, conforme aux statuts et au projet associatif du SEL, a été arrêtée par le Conseil d'Administration du 18/03/2010, avec des modifications mineures le 22/11/2019 et le 08/06/2021

Le SEL, association protestante de solidarité internationale, a comme objectif d'améliorer les conditions de vie des personnes et populations en situation de pauvreté dans les pays en développement.

Créé par l'Alliance Évangélique Française en 1980, ses activités reposent sur l'enseignement biblique qui associe la Parole et les actes pour transmettre l'amour de Dieu. C'est pourquoi le SEL travaille également en partenariat avec des organisations chrétiennes qui ont la préoccupation de prendre en compte l'ensemble des besoins humains (physiques, matériels, économiques, spirituels, etc.) des bénéficiaires finaux.

Le SEL mène une action humanitaire. Le financement qu'il octroie à ses partenaires s'inscrit dans ce cadre. Ceux-ci déploient leur action au-delà des considérations religieuses, politiques et ethniques.

15-2-2) Mission sociale « Parrainage »

Les programmes de parrainage du SEL donnent la priorité à l'action en faveur d'un enfant en particulier. Grâce à un soutien financier et à la correspondance avec un parrain qui prie aussi pour lui, chaque enfant parrainé reçoit une aide efficace pour briser le cercle vicieux de la pauvreté. Les partenaires sur place, dans les pays en développement, agissent dans les domaines suivants : soutien scolaire, suivi médical et soutien alimentaire, activités sociales et culturelles, enseignement chrétien.

15-2-3) Mission sociale « Projets de Développement »

Le SEL participe au financement de projets visant à améliorer les conditions de vie des populations des pays du Sud, et en particulier en Afrique francophone.

Ces projets, élaborés et initiés par les partenaires sur place, en concertation avec les populations concernées, font l'objet d'analyse et de conseil par une commission spécialisée du SEL.

Les domaines d'intervention sont notamment : l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'appui aux activités économiques non agricoles (Impulsion économique), l'agriculture, l'accès aux soins et aux médicaments, l'aide alimentaire pour les enfants (Ticket-Repas).

15-2-4) Mission sociale « Secours d'Urgence »

Le SEL apporte une aide lors de situations d'urgence, principalement dans les pays en développement. Ce soutien financier peut consister en trois aspects : premiers secours, mise en place d'une aide transitoire, phase de réhabilitation.

Le SEL privilégie ses partenaires locaux, ou fait appel à une organisation membre d'un réseau auquel appartient le SEL.

15-2-5) Mission sociale « Sensibilisation »

Le SEL contribue à promouvoir la réflexion sur des thèmes en lien avec le développement, tels que l'eau, l'Afrique, l'enfance, la dette des pays pauvres, la libération du sous-développement, la condition des femmes, la santé, le microcrédit, l'agriculture, l'environnement, le commerce équitable, la mission intégrale.

Ses moyens d'action sont la création et la mise à disposition d'outils d'animation, de réflexion générale et biblique, d'interpellation sur les questions liées à la pauvreté, ainsi que le partenariat avec d'autres associations poursuivant ce but, et la reprise des activités du Défi Michée réintégré dans le SEL.

15-2-6) Mission sociale « Aide aux artisans » :

Cette mission a été arrêtée et le secteur fiscalisé également, au 1^{er} juillet 2020.

15-3) Principes d'affectation des charges dans le CER et clés de répartition

L'affectation des dépenses aux différents postes du Compte d'Emploi des Ressources est validée par le Conseil d'Administration après un examen détaillé.

Chaque type de dépense est analysé en fonction de la définition précise validée par le Conseil d'Administration pour les missions sociales, afin de s'assurer qu'il correspond bien aux missions sociales du SEL.

Ensuite le Conseil d'Administration valide les éléments suivants à inscrire en missions sociales :

- Versements aux partenaires sur le terrain, dans les cadres du parrainage d'enfants, des projets de développement, du secours d'urgence ou de la sensibilisation.
- Coûts directs du personnel opérationnel. Ces coûts sont enregistrés au prorata du temps passé pour la mission sociale elle-même par chaque salarié concerné, sur la base de fiches de suivi des temps ou autre méthode adaptée au type de poste.

On distingue notamment :

- Parrainage : Les relations avec les parrains font partie de la mission sociale elle-même, qui consiste à créer du lien entre le parrain et l'enfant. Le personnel du SEL veille à instaurer et entretenir la relation avec le parrain.
- Projets de développement et secours d'urgence : La mission sociale est constituée de la gestion des projets de développement et d'urgence. Les échanges avec les partenaires sur le terrain font partie de la mission sociale, notamment par le suivi de la réalisation des projets financés. Il s'agit de l'élaboration des dossiers, du travail préparatoire réalisé dans le cadre de la démarche d'agrément avec la Commission des Projets (organe composé de bénévoles choisis pour leurs compétences spécifiques dans le Développement), du suivi des projets avec les partenaires (respect du cahier des charges, suivi financier). Le travail de relation avec les donateurs, concernant les projets de développement ou le secours d'urgence (échange de courrier, lettre de nouvelle, lettre de remerciement, préparation des dossiers en réponse à un engagement...) est affecté à la rubrique des frais de recherche de fonds (collecte, entretien de la collecte).
- L'action des directions opérationnelles (Département des projets, Département du parrainage) qui agissent pour les missions humanitaires et la gestion du travail de leur équipe.
- Sensibilisation : réalisation d'outils de sensibilisation, ainsi que toutes dépenses sur les activités reprises au Défi Michée.

Les autres coûts directs inscrits en mission sociale sont :

- les frais de déplacement sur le terrain par les personnes opérationnelles,
- les frais administratifs et d'expédition de la correspondance entre les parrains et les filleuls,
- les frais de locaux des bureaux des services parrainage, projets de développement, urgences et sensibilisation,

- les frais des pages du journal SEL Information consacrées à la Sensibilisation et au Défi Michée, ainsi que les numéros spéciaux, entrent dans la mission sociale « Sensibilisation ». Par ce moyen, le SEL contribue à promouvoir la réflexion sur les thèmes concernés,
- les frais de prélèvements bancaires automatiques, frais d'envois de fonds, et frais bancaires de paiement en ligne, qui viennent se déduire du montant brut du don.
- les frais informatiques liés aux évolutions de Compassion, touchant directement les modalités de mise en œuvre des parrainages.

Sauf travail spécifique et documenté, le SEL n'affecte aucun frais de support (direction générale, RH, financière, maintenance informatique, maîtrise d'ouvrage informatique) à ses missions sociales. Ces frais sont enregistrés dans les frais de fonctionnement.

Ratios/Emplois (infos du CER)

	31/12/2023	30/06/2022
Missions sociales	83,58 %	84,12 %
Versements	72,06 %	73,94 %
Coûts directs Missions sociales	11,53 %	10,18 %
Frais de support	16,42 %	15,88 %
Frais de recherche de fonds	9,13 %	7,36 %
Frais de fonctionnement	7,29 %	8,52 %